



PERP Carac Perspectives

Rapport annuel 2023

sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan

Version 1.1 du 07 mai 2024
Rapport présenté pour approbation au
Conseil d'administration GERP



Carac
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité
SIREN : 775 691 165

Siège : 159, Avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 NEUILLY-SUR-SEINE cedex
N° CRISTAL : 0 969 32 50 50 (Appel non surtaxé)
www.carac.fr | www.epargnonssolidaire.fr |



Table des matières

1. Introduction	3
2. Nouvelles adhésions et flux de cotisations et prestations	4
3. Opérations de promotion et de commercialisation du plan	5
4. Réclamations des adhérents et litiges	5
5. Changements dans la gestion administrative.....	6
6. Frais et commissions prélevés sur les actifs du plan	6
7. Plus ou moins-values latentes et résultats	6
8. Composition et évolution des supports d'investissement	7
8.1 Fonds en euros	7
8.2 Unités de compte	14
9. Utilisation des droits de vote par la Carac.....	14



1. Introduction

Carac Perspectives est un contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion facultative souscrit par le Groupement d'Épargne, de Retraite et de Prévoyance Carac – GERP Carac – auprès de la Carac. Carac Perspectives est éligible au plan d'épargne retraite populaire (PERP) conformément à l'article 108 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. Les garanties du contrat sont exprimées en euros et/ou en unités de compte.

Le GERP Carac est une association à but non lucratif, numéro 25027929, déclarée et publiée au Journal Officiel du 16 octobre 2004, dont le siège social est sis à Neuilly-sur-Seine (92), 159 avenue Achille Peretti, inscrite sur le registre de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 479 447 575/GP41.

Elle est régie par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et par ses textes d'application ainsi que, pour les points qui ne sont pas régis par les textes précités, par la loi du 1er juillet 1901 et ses décrets d'application.

L'objectif du présent document est d'exposer aux membres Comité de surveillance un **rapport annuel** sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan}. Il est établi par la fonction clé actuariat de la Carac, en étroite liaison avec les équipes de la Mutuelle, et adressé aux membres du Comité de surveillance dans les six mois, conformément à la réglementation en vigueur, notamment l'article R144-29 du Code des assurances. Le présent rapport est transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), accompagné de l'avis du Comité de surveillance.

Le présent rapport est structuré autour de huit parties qui développent les thématiques suivantes :

- nouvelles adhésions au plan, ainsi que des flux de cotisations et de prestations versées au cours de l'exercice ;
- opérations relatives à la promotion et à la commercialisation du plan réalisées au cours de l'exercice ;
- réclamations des adhérents du plan et de tout autre litige ou procédure engagée par l'entreprise d'assurance concernant la gestion du plan ;
- changements intervenus au cours de l'exercice écoulé concernant la gestion administrative du plan ;
- frais et commissions prélevés sur les actifs du plan ;
- plus ou moins-values latentes, du résultat financier et du résultat technique du plan, ainsi que de la répartition des résultats techniques et financiers entre les adhérents ;
- pour chaque support d'investissement proposé dans le cadre du plan, de la composition, par grandes classes d'actifs, du portefeuille du support et de toute modification, intervenue au cours de l'exercice, des orientations et des instruments de sa gestion financière ;
- utilisation, par la Carac ou par ses éventuels mandataires, des droits de vote attachés aux actifs détenus en représentation des engagements relatifs au plan.



2. Nouvelles adhésions et flux de cotisations et prestations

Au cours de l'année 2023, le nombre de nouveaux assurés s'est élevé à 1, contre 0 au titre de l'année précédente. Cette évolution du nombre de nouveaux assurés découle de l'arrêt de la commercialisation du contrat en cours d'année 2020, conformément aux dispositions de la loi PACTE. A noter que ce nouvel adhérent a renoncé à sa garantie immédiatement. Le nombre total d'assurés à la fin de l'année est de 6.212 personnes, pour un total de provisions mathématiques de 76,5 millions d'euros. Les garanties libellées en euros représentent plus de 95% des engagements.

L'âge moyen des adhérents du Perp Carac Perspectives s'élève à 61 ans. Celui-ci a cru d'un an d'une année sur l'autre, compte tenu du faible nombre de nouveaux adhérents et du vieillissement naturel du portefeuille. Les adhérents bénéficiant d'une rente en cours de service - pensionnés - représentent 21% du total des garanties. Conformément à la notice d'information du contrat, la conversion de l'épargne acquise en rente intervient au plus tard à 78 ans. Les femmes représentent 2/3 des adhérents.

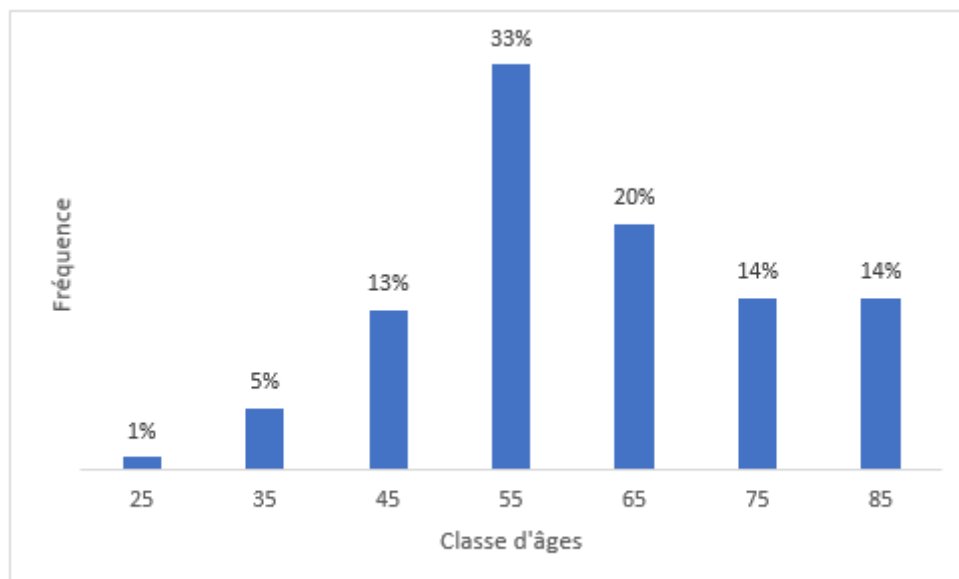


Figure 1 - Répartition des adhérents par classe d'âges

Le montant des cotisations versées en 2023 s'élève à 2,3 millions d'euros, contre 2,8 millions d'euros au titre de l'année précédente. La baisse de montant des cotisations eu égard à l'année précédente découle d'une part de l'arrêt de la commercialisation du contrat à compter du 1er octobre 2020 et d'autre part des sorties intervenues durant l'exercice (décès, rachat, transferts à destination du PERIN).

Les prestations réglées au cours de l'exercice ressortent quant à elles à 6,3 millions d'euros, contre 7.2 millions pour l'exercice précédent. Cette évolution à la baisse des prestations résulte principalement de la décroissance des transferts internes à destination du PERIN.



3. Opérations de promotion et de commercialisation du plan

Les opérations de promotion réalisées durant l'année, visant à recruter de nouveaux adhérents, ont été réduites à leur portion congrue compte tenu du lancement du Perin individuel Carac intervenu durant l'année 2020. Néanmoins le plan a bénéficié d'une offre promotionnelle de versements sans frais mise en place par la Mutuelle tout au long de l'année (du 1er au 31 janvier 2023, du 1er juin au 31 juillet 2023 et du 6 novembre au 31 décembre 2023).

4. Réclamations des adhérents et litiges

A l'ouverture de l'exercice, le nombre de réclamations en suspens s'élevait à 2 dossiers.

Au titre de l'année échue, 23 réclamations ont été formulées par les adhérents au contrat Carac Perspectives. Celles-ci concernent principalement les délais de prise en charge des opérations. Les actions correctrices découlant des réclamations, mises en œuvre par les collaborateurs de la Carac, ont permis de traiter et de clôturer 21 dossiers durant l'année. La gestion des réclamations est supervisée périodiquement par les dirigeants effectifs de la Carac.

Le graphe en secteurs figurant ci-après expose les réclamations de l'année par motif.

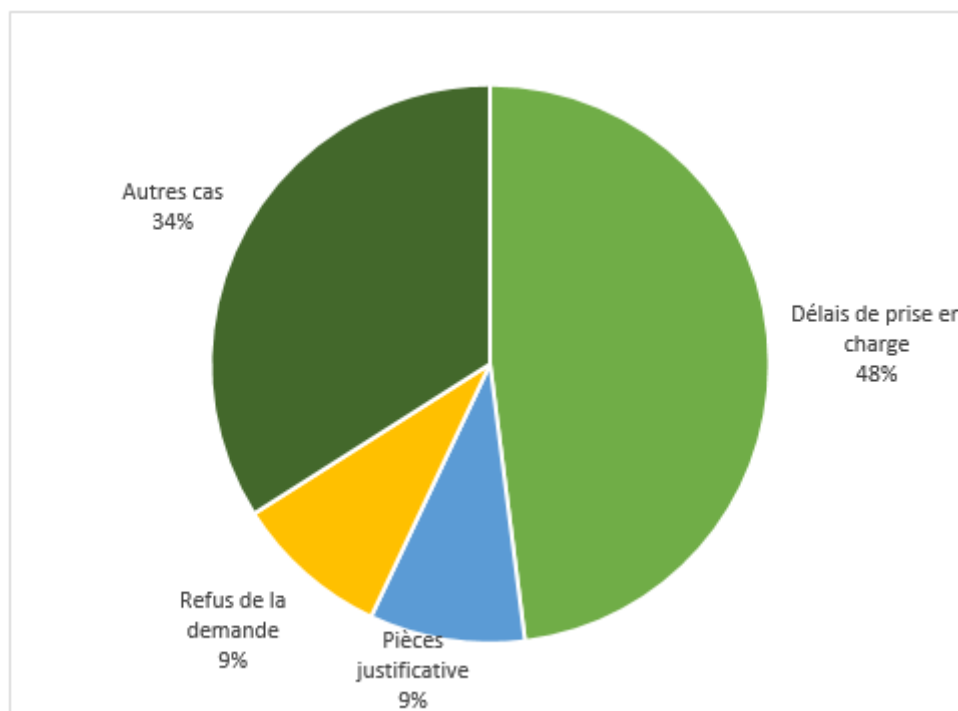


Figure 2 - Répartition des réclamations par nature

Finalement, en date du 31 décembre 2023, le nombre de réclamations en cours de traitement s'élève à 2 dossiers.

Conformément aux dispositions de l'article R144-14 du code des assurances, le Conseil d'administration du GERP Carac émet un avis favorable sur le traitement par la Mutuelle des réclamations des adhérents au plan Carac Perspectives.

Au cours de l'année, aucun litige n'a été enregistré par la Carac au titre du contrat Carac Perspectives.



5. Changements dans la gestion administrative

La gestion administrative des adhésions du contrat Carac Perspectives est assurée par les équipes de la Mutuelle, sans recours à de l'externalisation. Durant l'année 2023, il n'y a pas eu de développement des systèmes d'information de la Mutuelle.

Le total du nombre de jours-hommes consacrés en 2023 par la Carac au développement des systèmes informatiques du plan s'élève à 0 jour(s)-homme(s). Les adhérents au PERP ont néanmoins bénéficié des aménagements fonctionnels afférents au PERIN.

6. Frais et commissions prélevés sur les actifs du plan

Conformément à la Notice d'information du PERP, le frais prélevés par la Carac au profit du GERP Carac sont d'un montant maximum de 0,15% des actifs du plan. Pour l'année 2023, dans la continuité de l'année précédente, aucun prélèvement n'a été opéré sur les actifs du plan en vue de financer les activités du GERP Carac.

Par ailleurs le montant des frais de gestion relatifs à l'épargne en compte s'élève pour l'année échue à 0,35 millions d'euros. L'ensemble de ces frais a été prélevé sur les actifs du PERP.

7. Plus ou moins-values latentes et résultats

Le montant des plus-values latentes en date du 31 décembre 2023 s'élève à +0,6 million d'euros contre -4.2M€ en date du 31 décembre 2022, soit 0,7% du total des provisions mathématiques libellées en euros à cette même date. Les plus-values latentes ont augmenté de 4,8 millions d'euros au cours de l'année, du fait notamment de la hausse des marchés boursiers survenue durant la période.

Le résultat technique du PERP pour l'année 2023 s'élève à -0,8 millions d'euros. Ce solde découle essentiellement de l'excès des frais d'acquisition et d'administration sur les chargements prélevés. Le résultat technique débiteur est absorbé par le résultat financier qui ressort en effet à 2,3 millions d'euros pour l'exercice.

Nous avons examiné la diversification du risque de longévité. Il s'agit de s'assurer que la dispersion des capitaux assurés en cas de vie soit suffisante pour que la loi des grands nombres puisse raisonnablement produire ses effets. L'indice de Gini a été choisi comme indicateur de dispersion. Il permet d'apprécier le degré d'inégalité dans une distribution. Au 31 décembre de l'exercice, l'indice de Gini du contrat Carac Perspective ressort à 0.38. La concentration des capitaux dans le portefeuille est par conséquent jugée plutôt faible. Nous concluons que le portefeuille présente une bonne diversification en matière de risque de longévité.

Enfin, en matière de suivi du risque de longévité, nous avons comparé le nombre théorique de décès avec le nombre observé de décès durant l'exercice. Le taux de mortalité constaté à la clôture de l'exercice s'élève à 127% des tables réglementaires de provisionnement. Le nombre de sinistres déclarés s'élève en effet à 40 contre 31 pour le nombre théorique et respectivement 20 décès et 43 décès pour les bornes de l'intervalle de confiance au seuil de probabilité de 95%.



Compte tenu des travaux réalisés, les provisions mathématiques des rentes en cours de service sont ainsi jugées suffisantes en regard du risque de longévité.

S'agissant du patrimoine, le résultat financier des actifs représentatifs des engagements du PERP pour l'année 2023 ressort à 2,3 millions d'euros. Celui-ci se décompose en 2,5 millions d'euros au titre des produits des placements (revenus, plus-values réalisées) et 0,2 millions de charges de placements (frais, moins-values réalisées). Au final le taux de rendement des actifs représentatifs des engagements exprimés en euros ressort à +2.61% pour l'année 2023.

Le montant de la dotation de l'exercice à la provision pour participation aux excédents s'élève à 1,1 millions d'euros. Le stock de cette provision technique en date du 31 décembre s'élève à 3,4 millions d'euros, soit 3,1% du montant des provisions mathématiques exprimées en euros.

En matière de garantie libellée en euros (décès, vie), les résultats techniques et financiers ont été répartis entre les adhérents cotisants et retraités sur la base d'un taux uniforme de participation aux bénéfices qui s'élève à 2.30%, au titre de l'année 2023. Conformément aux dispositions de la notice d'information du contrat Carac Perspectives, les résultats financiers sont répartis entre les adhérents compte tenu notamment de ce taux, et le cas échéant, des dates et montants de cotisations et du montant de la provision mathématique individuelle de chaque adhérent exprimée en euros.

Conformément aux dispositions de l'article L144-2 du code des assurances, le Conseil d'administration du GERP Carac, à l'issue de la séance du 25 janvier 2024, a émis un avis favorable quant aux présentes modalités de rémunération du plan.

En ce qui concerne les unités de compte, les bénéfices financiers éventuels sont répartis entre les adhérents en proportion du nombre d'unités de compte détenues.

8. Composition et évolution des supports d'investissement

Les supports en phase de constitution de l'épargne sont d'une part un support en euros adossé à un actif cantonné, et, d'autre part, sept supports d'investissement en unités de compte. En phase de retraite, les actifs représentatifs de la garantie en cas de vie sont investis sur le support en euros précité.

Pour chacun de ces supports d'investissement, les sections ci-après détaillent la décomposition par classe d'actifs et les modifications intervenues au cours de l'exercice en matière d'orientation et d'utilisation d'instruments financiers. Le fonds en euros représente plus de 95% des actifs du PERP.

8.1 Fonds en euros

Cette section décrit d'une part la composition du fonds dont les garanties sont libellées en euros et d'autre part présente l'environnement économique et financier au sein duquel la gestion financière du fonds a été réalisée.

Composition du fonds en euros

La composition du fonds cantonné en euros par grandes classes d'actifs, arrêtée au 31 décembre de l'année, est la suivante en valeur comptable :

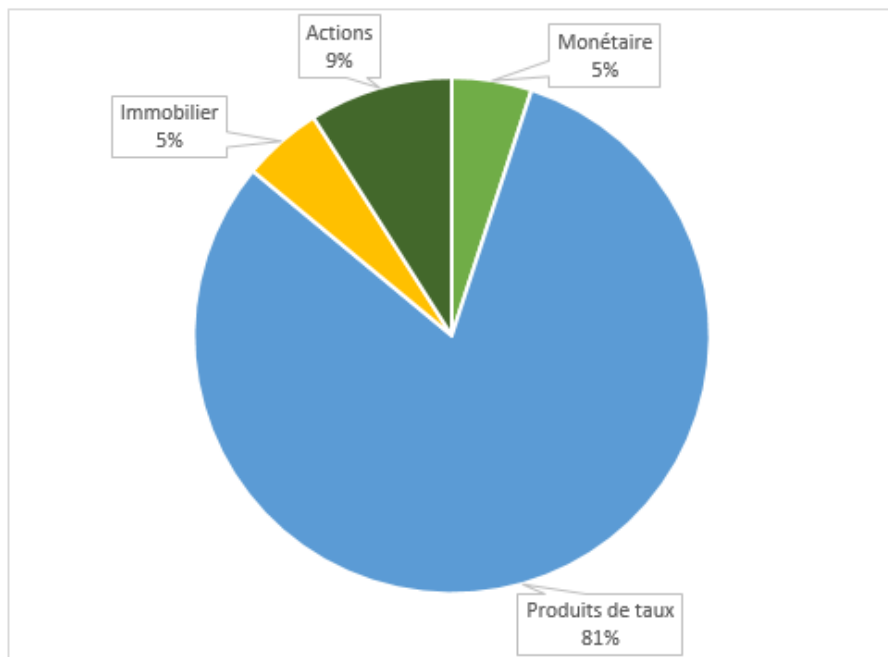


Figure 4 - Allocation du fonds euros par classe d'actif eu 31 décembre 2023

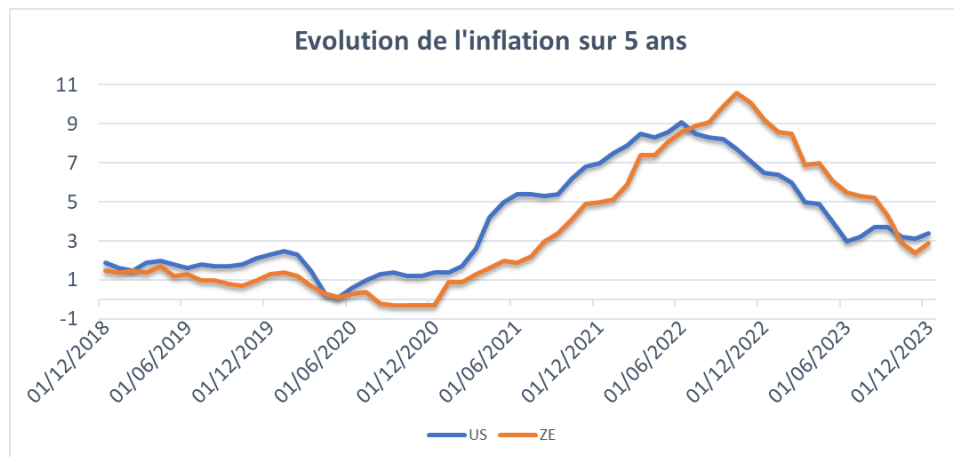
Environnement économique et financier

➤ Environnement économique

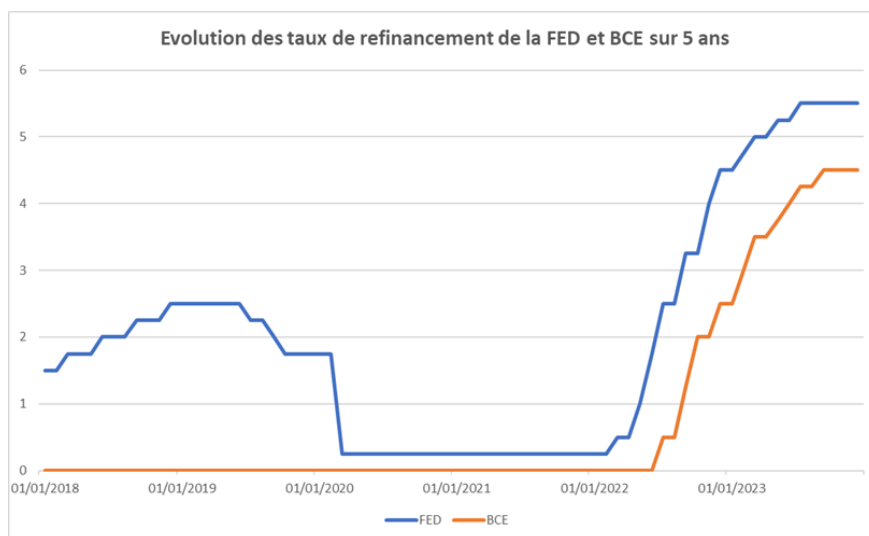
L'année 2023 aura vu la croissance mondiale ralentir à nouveau, après une année 2022 déjà compliquée, marquée à l'époque par l'envolée de l'inflation et l'explosion du conflit russo-ukrainien. Ainsi, selon les premières estimations, celle-ci devrait s'établir à 3% en 2023, après 3,5% en 2022 (source : FMI), soit bien en-dessous de la croissance moyenne de l'ère pré-Covid (3,8%/an de 2000 à 2019).

Si quelques pays, comme les Etats-Unis, ont affiché une résilience surprenante malgré l'envolée des taux d'intérêt outre-Atlantique, la plupart ont déçu. Ainsi, la Zone euro devrait afficher une croissance légèrement supérieure à 0 pour 2023, avec une surperformance de la France assez rare pour la noter (1% selon le FMI). La Chine, elle, devrait sauver la face grâce à des baisses de taux et différents plans de relance, mais l'économie chinoise reste pénalisée par la mauvaise santé du secteur immobilier, toujours convalescent, et par une dette désormais massive.

Ce ralentissement de la croissance, souhaité par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, a permis à cette dernière de nettement refluer cette année.



Après son pic en 2022, l'inflation a donc connu une tendance baissière tout au long de l'année malgré quelques soubresauts. Néanmoins, le chemin est encore long pour revenir durablement à la cible de 2% fixée par les banques centrales. L'inflation dite « de base » (hors éléments volatils comme l'énergie ou le tabac), reste vigoureuse, et nécessite de maintenir durablement une politique monétaire restrictive pour juguler définitivement l'inflation. C'est pourquoi les banques centrales n'ont eu de cesse de remonter les taux directeurs sur les premiers mois de l'année, et ont par la même occasion enfin amorcé une phase de normalisation de leur bilan.



Cette remontée des taux d'intérêt voulue par les banques centrales n'est pas sans conséquences. Si l'économie dans son ensemble a ralenti, certains secteurs ont été un peu plus sous pression que d'autres. C'est le cas de l'immobilier, tant en Zone euro qu'aux Etats-Unis, pour des raisons fondamentalement différentes de la Chine cependant. La hausse des taux a entraîné une forte correction des valorisations immobilières en 2023, mettant notamment sous pression les sociétés foncières dont le modèle économique repose sur la hausse de la valeur des biens détenus, et l'encaissement de loyers pour couvrir leurs charges financières. La hausse des taux n'a pas non plus été de tout repos pour le secteur bancaire. Si à long terme, la remontée des marges d'intérêt devrait peser favorablement sur les résultats des banques, à court terme, la rapidité de la remontée a entraîné une hausse du nombre de faillites d'établissements financiers. Aux Etats-Unis, on se remémorera tout particulièrement l'étincelle qu'a constitué la faillite de la Silicon Valley Bank (dite SVB), entraînant avec elles d'autres acteurs, et qui a poussé la FED à prendre des mesures d'urgence pour éviter l'emballement. Plus près de nous, en Europe, c'est le géant Crédit Suisse qui s'est retrouvé dans la tourmente. Les autorités suisses n'ont eu d'autres choix que de demander à l'UBS, l'autre géant helvète,



de racheter son concurrent historique pour éviter une nouvelle faillite bancaire, dont la déflagration aurait rappelé les heures sombres de 2008 (faillite de Lehman Brothers).

En parallèle, le contexte géopolitique a continué à se dégrader. La guerre en Ukraine s'est transformée en une longue guerre de tranchée dont il est désormais compliqué d'envisager l'issue. En octobre dernier, le Moyen-Orient s'est embrasé, voyant le retour du conflit israélo-palestinien. En soutien à la cause palestinienne, des attaques de bateaux par des rebelles Houthis ont poussé les armateurs à détourner leurs navires pour éviter la mer Rouge. Outre l'impact sur les prix de pétrole, le conflit se traduit donc également par une hausse des coûts du fret maritime, et augmente ainsi les craintes de retour de l'inflation, ce qui pourrait, in fine, retarder une éventuelle baisse de taux de la part des banques centrales.

Fin 2023, ce sont en effet les espoirs de baisse de taux qui ont permis un rallye sur l'ensemble des classes d'actifs cotés (voir ci-après), les opérateurs pariant sur de fortes baisses de taux en 2024, rendues possibles par le phénomène désinflationniste en cours. Contre toutes attentes, 2023 aura donc été une excellente année tant pour les actions que pour les obligations.

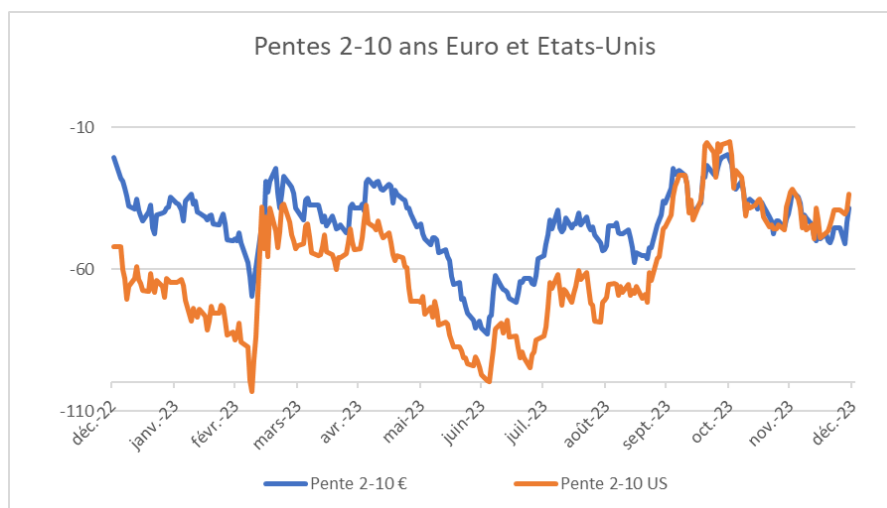
De nombreux défis seront à relever l'an prochain : outre l'incertitude entourant la politique monétaire, qui restera au centre des débats, l'évolution du contexte géopolitique, ou encore le protectionnisme, qui continue à s'accroître, seront autant de sources de stress et donc de volatilité.

➤ Marchés financiers

TAUX

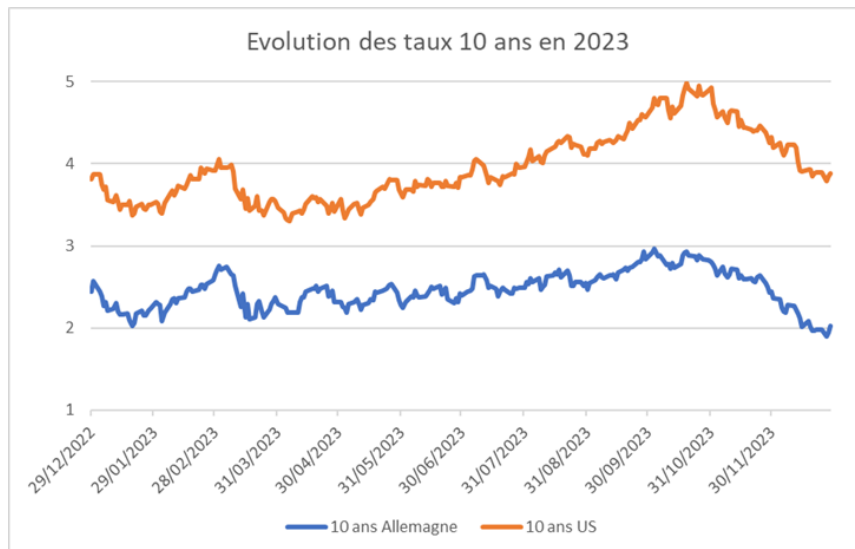
En 2023, la volatilité est restée élevée sur les marchés de taux, ces derniers évoluant au gré des anticipations de conduite de la politique monétaire par les banquiers centraux. Les variations quotidiennes auront été beaucoup plus marquées sur cette classe d'actifs, dite « sans risque », que sur les classes d'actifs risqués traditionnelles (actions / crédit).

Défiant les anticipations des investisseurs, l'inversion de la courbe des taux a perduré dans les zones développées l'an passé. Phénomène habituellement transitoire, les taux courts sont donc restés supérieurs aux taux longs en 2023, tant aux Etats-Unis qu'en Zone euro. Seul un changement dans la politique monétaire des banques centrales permettra à la courbe de reprendre une forme plus classique, avec le retour d'une prime de terme.





2023 fut une année tout en contraste en Zone euro : si, d'une part, les taux souverains ont atteint des niveaux qui n'avaient plus été vus depuis plus d'une décennie (3.60% pour l'OAT 10 ans en octobre ; 3.03% pour le Bund), ils ont d'autre part fini l'année en baisse marquée, grâce à un fort rallye au T4. Constat similaire aux Etats-Unis, même si le reflux en fin d'année fut insuffisant pour observer une baisse sur l'année (stabilité globale du taux à 10 ans américain l'an passé après un pic à 5.02% pour le T-note 10).



La performance sur les dettes d'états fut donc nettement positive l'an passé.

En 2024, les investisseurs attendent un changement de politique monétaire de la part de la FED/BCE (baisse des taux directeurs / poursuite de la réduction des bilans). Cela devrait permettre un net reflux des taux courts, et donc une normalisation de la courbe des taux. Sur la partie longue, le reflux devrait également se poursuivre, bien que beaucoup plus marginalement, tant la baisse de la fin 2023 fut violente.

CRÉDIT

Si la volatilité sur les taux fut élevée, elle fut beaucoup plus contenue sur les spreads. Mis à part les deux pics de stress de mars (faillites de SVB, Crédit Suisse...) et octobre (doutes sur la politique monétaire), la tendance fut baissière tout au long de 2023.

Cette baisse, conjuguée à celle des taux, a permis à la classe d'actifs d'afficher des performances solides l'an passé, en total contraste avec celles affichées en 2022. Ainsi, l'indice IBoxx Euro corporates a gagné +8.19%. Sur la partie la plus risquée du Crédit, la dette à haut rendement, les performances ont été encore plus flatteuses : l'indice iBoxx Euro liquid High Yield a terminé en hausse de +11.79%.

ACTIONS

Alors que les investisseurs se montraient méfiants au commencement de l'année 2023, encore traumatisés par les performances 2022, les marchés actions ont finalement opéré l'un des contrepieds massifs dont ils ont le secret.

Les indices ont fortement accéléré dès les premières séances de janvier, notamment en Europe. Une hausse quasiment linéaire, qui a porté le CAC 40 ou encore le MSCI EMU à plus de 11% de hausse à la mi-février. Un rythme difficilement tenable dans la durée, mis à mal par les faillites bancaires de part



et d'autre de l'Atlantique en mars. Si ces événements occasionnaient un reflux de 5 à 6% sur les différentes places de marché, cela ne durait pas, et les différentes mesures de soutien prises par la FED rassuraient rapidement les investisseurs.

Les indices actions repartaient de l'avant jusqu'au début de l'été, atteignant une performance supérieure à +15% YTD tant en Europe qu'aux Etats-Unis. S'en suivait une longue phase de consolidation, accompagnée d'une chute de la volatilité. A noter la forte surperformance des actions japonaises au milieu de l'année, bien aidées par l'activisme de la banque centrale du Japon, la seule parmi les pays développés à avoir conservé un biais accommodant.

Changement de ton à la rentrée, avec des taux en forte hausse, une inflation résistante, et l'éclatement du conflit israélo-palestinien. Près de 10% de baisse en deux mois pour les principaux indices des pays développés, avant un fort rebond à l'automne avec le retour des espoirs de « pivot » des banques centrales (i.e. retour à une politique monétaire moins restrictive). Le rallye s'est ensuite prolongé jusqu'à la mi-décembre, permettant à l'ensemble des marchés actions de finir nettement dans le vert en 2023.

En Zone euro, on retiendra la bonne tenue des indices l'an passé malgré la sous-performance du secteur du Luxe au deuxième semestre. Les valeurs bancaires ont, une fois n'est pas coutume, su soutenir la cote et réaliser une excellente performance l'an passé. Elles ont été bien épaulées par les valeurs technologiques, qui ont bénéficié des espoirs de baisse de taux sur le marché obligataire.

Aux Etats-Unis, les indices ont également été portés par la « Tech », et plus particulièrement par un petit groupe de valeurs désormais surnommées « les 7 magnifiques » : les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), auxquelles il faut maintenant rajouter Nvidia (géant des processeurs, porté par la thématique Intelligence Artificielle), et le constructeur de véhicules électriques Tesla. Sans cette poignée de titres, les performances du marché américain auraient été nettement moins flamboyantes. Mais c'est également un élément à retenir de 2023 : rarement les indices actions auront été aussi polarisés sur quelques titres, ce qui se traduit par une augmentation des risques en portefeuille du fait d'un manque de diversification.

Indices	Performance 2023
CAC 40	+16.52%
MSCI EMU	+15.96%
MSCI Europe	+12.73%
S&P 500	+24.23%
Nasdaq	+43.42%
Topix	+25.09%
MSCI Emerging markets	+7.04%
MSCI AC World	+20.09%



Gestion du portefeuille - Taux

La prudence a une nouvelle fois dominé la gestion du fonds en euros de la Carac début 2023. Face à des marchés intégrant trop rapidement un scénario d'assouplissement monétaire de la part des banques centrales, nous avons ralenti nos investissements obligataires. Nous avons ensuite profité pleinement des phases de volatilité pour capturer du rendement, en accélérant nos investissements lors des différentes phases de tension (mars, août, octobre). 2023 a ainsi vu un réel retour de l'intérêt pour les dettes souveraines et quasi-souveraine grâce à des niveaux de taux plus attractifs.

La Carac aura ainsi pu sécuriser du rendement sur ce segment, mais également sur les financières. Le stress entourant ces dernières au printemps et dans les mois qui ont suivi a offert des opportunités de rendements significativement améliorées.

A contrario, nous sommes restés sélectif sur le Crédit, les primes de risques offertes ne nous semblant pas suffisamment attractives, bien que certaines émissions aient retenu notre attention.

Enfin, comme toujours depuis plusieurs années désormais, ces différents investissements auront été réalisés en tenant compte des critères ESG, ce qui nous a permis d'améliorer la situation du portefeuille sur cet aspect. A cet égard, 82% de nos investissements nets ont été durables.

Gestion du portefeuille – Actions

Sur le portefeuille actions, une approche prudente a également été adoptée. Après le rallye des marchés fin 2022, nous avons choisi de prendre des plus-values sur des fonds actions Europe, sécurisant ainsi une partie de l'objectif de rendement de l'année. Fin 2023, une année une nouvelle fois très favorable, nous avons également pris des profits, en réduisant notre exposition aux obligations convertibles Monde.



8.2 Unités de compte

Sept supports sont actuellement commercialisés en unités de comptes :

- Carac actions euro: le fonds investit exclusivement en actions de la zone euro ;
- Carac actions internationales ISR : le fonds investit à 50 % en OPCVM d'actions européennes et 50 % en OPCVM d'actions monde ;
- Carac perspectives immo : il s'agit d'une Société Civile Immobilière (SCI). Celle-ci investit principalement en bureaux et commerces ;
- Dorval convictions : fonds actions flexibles ;
- EDRAM bond allocation : fonds obligataire flexible ;
- CPR silver age : fonds actions liées à la thématique du vieillissement.
- Edr Euro Sustainable Growth : fonds actions européennes liées à la thématique des enjeux climatiques.

Les indicateurs de référence de ces organismes de placements collectifs représentatifs des unités de compte n'ont pas évolué durant l'année.

En matière de performance, les résultats annuels des supports représentatifs des unités de compte sont les suivants (source Carac - Direction des investissements \& Département marketing) :

Réf.	Unités de compte	Performance 2023	Performance sur 10 ans
1	Carac actions euro	+18,4%	+4,5%
2	Carac actions internationales ISR	+19,1%	+7,3%
3	Carac perspectives immo	+1,1%	+3,6%
4	Dorval convictions	+9,8%	+2,2%
5	EdR bond allocation	+6,3%	+1,9%
6	CPR silver age	+9,8%	+4,2%
7	Edr Euro Sustainable Growth	+17,5%	+5,9%

L'ensemble des valeurs mobilières représentatives des engagements du PERP Carac perspectives, avec ou sans droit de vote, est conservé par un dépositaire unique distinct de la Mutuelle.

9. Utilisation des droits de vote par la Carac

La Mutuelle n'a exercé, durant l'année échue, aucun des droits de vote afférents aux actifs détenus en représentation des engagements du plan, à l'exception des droits de vote attachés aux parts de la SCI Carac Perspectives Immo. Ceux-ci ont été exercés dans le cadre de la gestion courante de cette société.